

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 03836

Numéro SIREN : 918 561 036

Nom ou dénomination : 3L

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2024 sous le numéro de dépôt 7199

SAS 3L

22 Bis Route de LATTES

34 470 – PEROLS

SIREN 918 561 036

ETATS GREFFE

BILAN AU 31-07-2023

A SIGNER ET CERTIFIER CONFORME

*Cécile Rouffine
le 08/08/23*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cécile Rouffine', with a horizontal line drawn underneath it.

Désignation de l'entreprise HOLDING 3L Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 22 B ROUTE DE LATTES 34470 PEROLS

Numéro SIRET * 91856103600016

Durée de l'exercice en nombre de mois * 13 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le <u>31 07 2023</u>	Exercice N-1 clos le <u>00 00 00</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	182 135	1 439
	Immobilisations financières * (1)	040	042	10 862 000	10 862 000
	Total I (5)	044	048	11 044 135	1 439
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	34 500	
	{ Autres * (3)	072	074	6 617	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	8 274 434	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	8 315 551	
Total général (I+II)		110	112	19 359 686	1 439
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 712 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		8 525 293	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		19 237 293	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		8 701	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		112 253	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		120 954	
	Total général (I + II + III)	180		19 358 247	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 044 135
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		HOLDING 3L		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 0 7 2 0 2 3		10 0 0 0 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
		services *			217		218	34 500					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits				230								
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		34 500						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234								
	Variation de stock (marchandises) *				236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240								
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	10 213							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244							
	Rémunérations du personnel *				250								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252								
	Dotations aux amortissements *				254	1 439							
	Dotations aux provisions				256								
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262								
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)				264	11 652								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	22 848								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				280	8 614 698							
	Produits exceptionnels				290								
	Charges financières				294								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
Impôts sur les bénéfices *				306	112 253								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	8 525 293								
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	8 525 293	314						
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	112 253							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cplcs-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. tredecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)	991							
	Divers (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992		350	8 170 166	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	467 380	354					
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	467 380	372						

3L
S.A.S. au capital de 10 712 000 €
Siège social : 22 Bis Route de Lattes
34 470 - PEROLS
RCS MONTPELLIER 918 561 036

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois
Et le 4 Décembre à 14 heures,

La Société 3L SAS au capital de 10 712 000 €, sise 22 Bis Route de Lattes 34 470 – PEROLS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 918 561 036 s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation faite conformément aux statuts.

Assiste à la Réunion :

- Mr ESCOJIDO Jérôme, né le 29 Octobre 1981 à Nîmes (30000) demeurant au 22 Bis Route de Lattes 34 470 – PEROLS de nationalité française

Agissant en qualité d'actionnaire unique de la Société

Lequel est également seul dirigeant de la Société pour en être Président

Le Président met à disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Juillet 2023
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code du Commerce
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code du Commerce
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Juillet 2023 et quitus à la Présidence
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses.

Le Président présente les comptes de l'exercice écoulé et donne lecture des différents rapports. Une discussion est ensuite ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidence sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître, pour l'exercice, un résultat bénéficiaire de 8 525 292.65 €.

L'Assemblée approuve les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 2023 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

L'Assemblée donne quitus à Mr ESCOJIDO Jérôme pour l'exercice de son mandat de Président

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions de l'article L.223-19 du nouveau Code de commerce approuve ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 8 525 292.65 € comme suit :

- 1 071 200 € au compte de « Réserve Légale »
- 6 254 092.65 € au compte « Report à Nouveau »
- 1 200 000.00 € au titre de Dividendes.

Le Présent exercice étant le premier clôturé par la Société, il n'a jamais été effectué de distributions de dividendes antérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Associé Unique constate qu'aucune rémunération au titre de son mandat social n'a été allouée à la Présidence pour l'exercice 2022-2023 et ne prévoit pas de rémunération pour l'exercice 2023-2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée vers quatorze heures trente.

Mr Jérôme ESCOJIDO
Président



**PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE
DE LA SAS 3 L**

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 8 525 292.65 € comme suit :

- 1 071 200 € au compte de « Réserve Légale »
- 6 254 092.65 € au compte « Report à Nouveau »
- 1 200 000.00 € au titre de Dividendes.

Le Présent exercice étant le premier clôturé par la Société, il n'a jamais été effectué de distributions de dividendes antérieurement.
